

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : 25/08/2017 N° d'enregistrement : 13 P 0168

1. Intitulé du projet

Dans le cadre d'un projet de construction d'un lotissement dans le quartier "Le Miroir d'Eau" sur la commune de Savigny-le-Temple (77), la société Valophis prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de type R+4 avec un rabattement de nappe.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Valophis La Chaumière de l'Île de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Sorensen Vanessa - chargée de dossier

RCS / SIRET

3 1 2 5 4 9 5 1 2 0 0 0 4 3

Forme juridique

S.A. à capital variable

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes	Réalisation d'un bâtiment de type R+4 sur un niveau de sous-sol situé avenue Charles de Gaulle, lot B du lotissement Le Miroir d'Eau sur la commune de Savigny-le-Temple (77). Le débit du pompage s'est stabilisé à environ 110 m3/h hors période de pluie. Le suivi des débits est donnée en annexe de chaque compte rendu de chantier (Annexe 7). Les 200 000 m3/h seront dépassé fin aout de 2017. Sur 11 mois le volume d'exhaure est estimé à 900 000 m3/h.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un bâtiment de type R+4 sur un niveau de sous-sol situé avenue Charles de Gaulle, lot B du lotissement Le Miroir d'Eau sur la commune de Savigny-le-Temple (77).

La surface au sol du projet est d'environ 1 632 m². Le projet prévoit un sous-sol sur la quasi-totalité de la superficie du site.

Un rabattement de nappe en phase chantier est nécessaire pour construire le sous-sol.

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne la construction d'un bâtiment collectif R+4 pouvant accueillir 56 logements sociaux (4 logements de type T1, 20 logements de type T2, 17 logements de type T3, 11 logements de type T4 et 4 logements de type T5) ainsi que 4 commerces (d'une superficie de 185 m², 162m², 79 m² et 551 m²) en rez de chaussée dont un supermarché. La surface plancher cumulée est de 3884 m² pour les logements et 1011 m² pour les commerces.

Le PLU impose la réalisation de places de stationnement. Pour ce faire, le projet prévoit la réalisation d'un parking en sous-sol accueillant 56 places de parking. Durant la phase d'étude, le niveau d'eau retenu était de 85,45m NGF.

Afin de construire les fondations et le sous-sol du bâtiment, un rabattement de nappe temporaire en phase chantier au dessous de la cote 82,5 m NGF est nécessaire soit un rabattement minimum de 3,2 m.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé en octobre 2016 (Annexe 8) ayant donné lieu à un arrêté.

Les données disponibles avaient permis de modéliser un rabattement de 30 m³/h soit un volume d'exhaure estimé à 110 000m³ sur 5 mois.

Le début des travaux ont montré que : la durée du pompage avait été sous évaluée passant ainsi à 11 mois et qu'un faciès très fracturé et composé de bloc, d'épaisseur décimétrique au niveau de la tranchée drainante s'est décolmaté après 3 jours de pompage ce qui a eu pour conséquence une forte augmentation du débit.

Le débit s'est stabilisé à environ 110 m³/h hors période de pluie. Le suivi des débits est donné dans chaque compte rendu de chantier (Annexe 7). Les 200 000 m³/h seront dépassés fin aout de 2017. Sur 11 mois le volume d'exhaure est estimé à 900 000 m³/h.

Le porté à connaissance détail les observations faites durant le premier mois de pompage et les mesures de suivi en phase chantier (Annexe 10).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, un cuvelage, totalement étanche, protégera le bâtiment sur l'ensemble du sous-sol jusqu'au niveau bas du rez de chaussée.

Aucun pompage ou assimilé ne sera mis en place en phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire valant démolition
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (déposé en octobre 2016)

A partir de nouvelle donnée de début de chantier:

- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R-122-2 du code de l'environnement)
- Porté à connaissance du dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Durée de pompage	11 mois
Débit moyen de pompage	environ 110 m3/h
Variation du débit observé sur 1 mois	92 à 149 m3/h
volume d'exhaure estimé sur 11 mois	900 000 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet se situe avenue Charles de Gaulle, Lot B lotissement du Miroir d'Eau sur la commune de Savigny-le-Temple (77).

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 36' 11" E Lat. 02° 34' 09" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par régions utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 9a La ZNIEFF de type 2 la plus proche, intitulée "Forêt de Rougeau", se situe à environ 730 m au sud-ouest du projet. La ZNIEFF de type 1 la plus proche, intitulée "Bassin du ru des hauldres à Lieusaint" se situe à environ 3 km au nord du projet Source : DRIEE Ile de France, INPN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche, intitulée "Marais de Fontenay-le-Vicomte" se situe à environ 11,5 km à l'ouest du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 9b Le PNR le plus proche, intitulé "Gâtinais français" est situé à environ 4 km au sud-ouest du projet. Source : DRIEE Ile de France, INPN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 9c En application de la directive européenne 2002/49/CE, le préfet de la Seine et Marne a approuvé par arrêté préfectoral du 1 février 2013, un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) en Seine-et-Marne. Il concerne les grandes infrastructures routières et autoroutières.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 9d et 9e La ZPPAUP la plus proche s'intitule "Seine Port" situé à environ 5 km au sud-ouest du projet. Le projet est situé à 1,3 km du périmètre de visibilité du monument historique "Château de Nandy". Source : DRIEE Ile de France
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 9f Le projet se situe en dehors d'une enveloppe d'alerte de zone humide de classe 3 et 5. Avant les travaux, le site était occupé par un parking et un bâtiment. Source : DRIEE Ile de France

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux installations situées à 3km du projet, sur la commune de Savigny-le-Temple sont concernées par un PPRT. Le projet n'est pas situé dans une zone à risques. Le projet n'est pas situé dans un PPR Inondation (voir annexe 9g) Retrait gonflement des Argiles : aléa moyen(voir annexe 9h) Remontée de nappe : sensibilité très faible (voir annexe 9i) Sources : Prim.net, Préfecture, Géorisque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 9j (carte des sites Basias) La base de données BASIAS signale d'anciennes activités autour du site. Aucun site BASOL n'est signalé sur la commune de Savigny-le-Temple
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Partie captive de la masse souterraine du Champigny. Cette nappe profonde ne sera pas impactée par le projet. En effet, des argiles vertes imperméables forment une barrière étanche. Voir Annexe 9 k Sources: SIGES Seine Normandie, DRIEE Ile de France
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Savigny-le-Temple ne possède pas de captage AEP et le projet n'est pas situé à l'intérieur d'un périmètre de protection de Captage. (Source : ARS Ile de France).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 9l Le site inscrit le plus proche se situe à environ 2 km au sud-ouest du projet. Il est intitulé "Rives de la Seine"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 9m Les Natura 2000 ZPS les plus proche s'intitulent "Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte" située à environ 10 km à l'ouest du projet, et "Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine" située à environ 10 km à l'ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 9l Le site inscrit le plus proche se situe à environ 3 km au sud du projet. Il est intitulé "Boucle de la Seine et vallion du ru de Balory"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un pompage de la nappe en phase chantier. Le débits observés durant le premier mois de chantier est de 110 m ³ /h, supérieur au débit modélisé dans le dossier loi sur l'eau (Annexe 8). Le pompage s'effectue dans l'aquifère des Calcaires de Brie. Le volume estimé est de 900 000m ³ sur 11 mois.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du pompage (cône de rabattement) est présenté dans le porté à connaissance (Annexe 10). Les premières données de suivi suggèrent que l'extension du cône de rabattement ne change pas malgré les débits observés. Toutefois, la modélisation sera mise à jour début août en prenant en compte l'ensemble des données de suivi afin de confirmer cette modélisation rapide. Suite à la phase travaux, le projet n'entraînera pas une modification de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du sous-sol implique un excédent de terre. A l'exception de 300 m ³ de remblais dirigés vers un ISDND, les terres excédentaires seront dirigés vers un centre ISDI. Le diagnostic de pollution est donné en Annexe 11
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature (construction d'un bâtiment), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine. Il n'aura pas d'impact sur les continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières énumérées au 5.2.. Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement occupé par un espace urbanisé. Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque technologique. On signalera la présence de deux entreprises classées ICPE soumises à autorisation à environ 500m à l'est du site. On note la proximité d'une ICPE SEVESO à seuil haut avec servitude, SOGIF Gaz Ile de France, à 1,4 km au nord-est du projet. Voir Annexe 9n
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un PPRn Inondation (voir annexe 9f) Retrait gonflement des Argiles : aléa moyen(voir annexe 9g) Remontée de nappe : sensibilité très faible(voir annexe 9h) Séisme (zone de sismicité 1) Sources : Prim.net, Préfecture, Géorisque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les flux générés par le programme ont très peu d'incidence sur les conditions de circulation dans la mesure où ces derniers sont très modérés et qu'un parking était déjà existant sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier sera source de bruit modéré lié à l'utilisation de pompes. Le personnel intervenant sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé, des mesures de limitation des nuisances sonores seront mises en place. En phase d'exploitation, le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas d'emploi d'explosifs. Les pompes n'entraîneront pas de vibrations.</p> <p>En phase d'exploitation, pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase d'exploitation, un éclairage public respectant les normes en vigueur sera mis en place.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejets de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase d'exploitation, on signalera le rejet de gaz d'échappement des véhicules des habitants (impact non spécifique au projet) et les rejets des systèmes de chauffage (limité par les performances des dispositifs actuels). N</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pompages sont rejetés dans le lac 1 (lac amont) situé à proximité du chantier. Un rejet de secours est aménagé dans le lac 2 (Le miroir d'eau). L'ensemble de la situation est suivi par Grand Paris Sud et la lyonnaise des eaux en charge de la gestion des lacs. Ils sont régulièrement informés de l'état du suivi. Le suivi des lacs est détaillé dans le porté à connaissance (annexe 10). Les analyses de suivi ne montre pas de risque de pollution du milieu. Les eaux des lacs s'écoulent vers le ru de Savigny. En phase d'exploitation, les eaux pluviales et les eaux usées seront dirigés vers les réseaux adéquates.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la mise en place d'une charte chantier propre prévoit des mesures dans le cadre de la gestion des déchets (voir modèle en annexe 12).</p> <p>En phase d'exploitation, les effluents engendrés seront ceux d'une zone résidentielle classique. Ils seront envoyés vers le réseau adapté aux types d'effluent (EU, EP).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la mise en place d'une charte chantier propre prévoit des mesures dans le cadre de la gestion des déchets (voir modèle en annexe 12). Par ailleurs, les terres excédentaires seront dirigés vers des centres définis dans le diagnostic de pollution (Annexe 11)</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique. Le tri à la source est prévu par exemple afin de limiter l'impact relatif aux déchets</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir Annexe 9 Le projet n'est pas situé dans le champs de visibilité de monuments historiques. Le projet ne portera pas atteinte au monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet était occupé par une zone urbaine (parking et bâtiment). Il n'y aura pas de modification de l'usage du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la DRIEE Ile de France, quelques projets sont situés à proximité du site. Toutefois, au regards des projets, il n'existe pas d'impact cumulé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et de limiter les effets négatifs notables des projets sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- Le rejet principal a été déplacé vers le lac 1 (amont) afin d'éviter un assèchement du lac.
- Un rejet de secours est maintenu vers le lac 2 (miroir d'eau) afin de supprimer le risque de débordement du lac 1.
- Un suivi (2 fois par jour, en jours ouvrables et 1 fois durant le week-end) du niveau d'eau dans les étangs a été mis en place.
- Le suivi des étangs et leurs gestions en concertation avec Grand Paris Sud et la Lyonnaise des eaux, tendent à faire évoluer la cote du niveau d'eau à 84,60 m ngf pour le lac 1 et 84,55 m ngf pour le lac 2.
- Un suivi des pompes et des débits est effectué 2 fois par jour, Telstar va mettre en place une alerte de dysfonctionnement avec une intervention sous 2 heures (réparation ou remplacement).
- 2 pompes d'une capacité supérieure à 120 m³/h sont mis en place. En cas de dysfonctionnement d'une pompe, la pompe secondaire prendra le relais le temps de l'intervention de Telstar.
- La mise en place de sondes enregistreuses de niveau dans les puits et les 2 lacs permet d'effectuer une analyse du suivi.
- Prévoit la modélisation des effets climatiques sur les étangs (données en cours d'acquisition).

En septembre 2017, l'analyse du suivi permettra une meilleure compréhension du milieu, en concertation avec la DDT et la DRIEE les mesures seront soit complétées soit allégées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées (présenté en 6.4) pour limiter les impacts sur l'environnement (notamment du suivi journalier en phase chantier effectué depuis plus d'un mois (niveau de la nappe, niveau des étangs, suivi des débits), des modifications des points de rejet (dans le lac 1), des mesures de surveillance en toute circonstance, détaillées dans le port de connaissance au dossier au titre de la loi sur l'eau, nous estimons que le projet de Valophis peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 Compte rendu du chantier et d'analyse comprenant les données du suivi (débit, hauteur d'eau) 8 Dossier loi sur l'eau initiale 9 Cartes d'enjeux 10 Porté à connaissance au dossier au titre de la loi sur l'eau 11 Diagnostic de pollution 12 Notice Environnementale établi par Valophis pour le DCE
Étude en cours : - La modélisation hydrogéologique sera repris début août à partir des données du suivi pour confirmer le cône de rabattement - La modélisation hydraulique pour clarifier les effets climatiques sur les étangs est en cours. Le bureau MADEO, missionné pour l'étude, a pris contact avec M LENEGARET du Grand Paris Sud pour obtenir les données nécessaires (données topographiques, données des réseaux EP). La modélisation aura pour but de modéliser l'effet des pluies sur les étangs en prenant en compte le rejet du pompage.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à Saint-Maurice

le, 20/07/2017

Signature

VALOPHIS La Chaumière de l'Île de France
S.A. Coopérative de Production d'Hlm à capital variable
81 rue du Pont de Créteil
94107 Saint-Maur des Fossés Cedex
312 549 512 RCS Créteil
N° de TVA intracommunautaire : FR 85 312 549 512

Pour le Directeur Général
Et par délégation
Le Directeur de la Construction Locative


Patrick GAULLET

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE
COMMISSION ON THE ORGANIZATION OF THE
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
FOR THE YEAR 1964-1965

PREPARED BY
THE COMMISSION ON THE ORGANIZATION OF THE
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

CHICAGO, ILLINOIS
1965

PRINTED BY
UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
54 EAST LAUREL AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60607



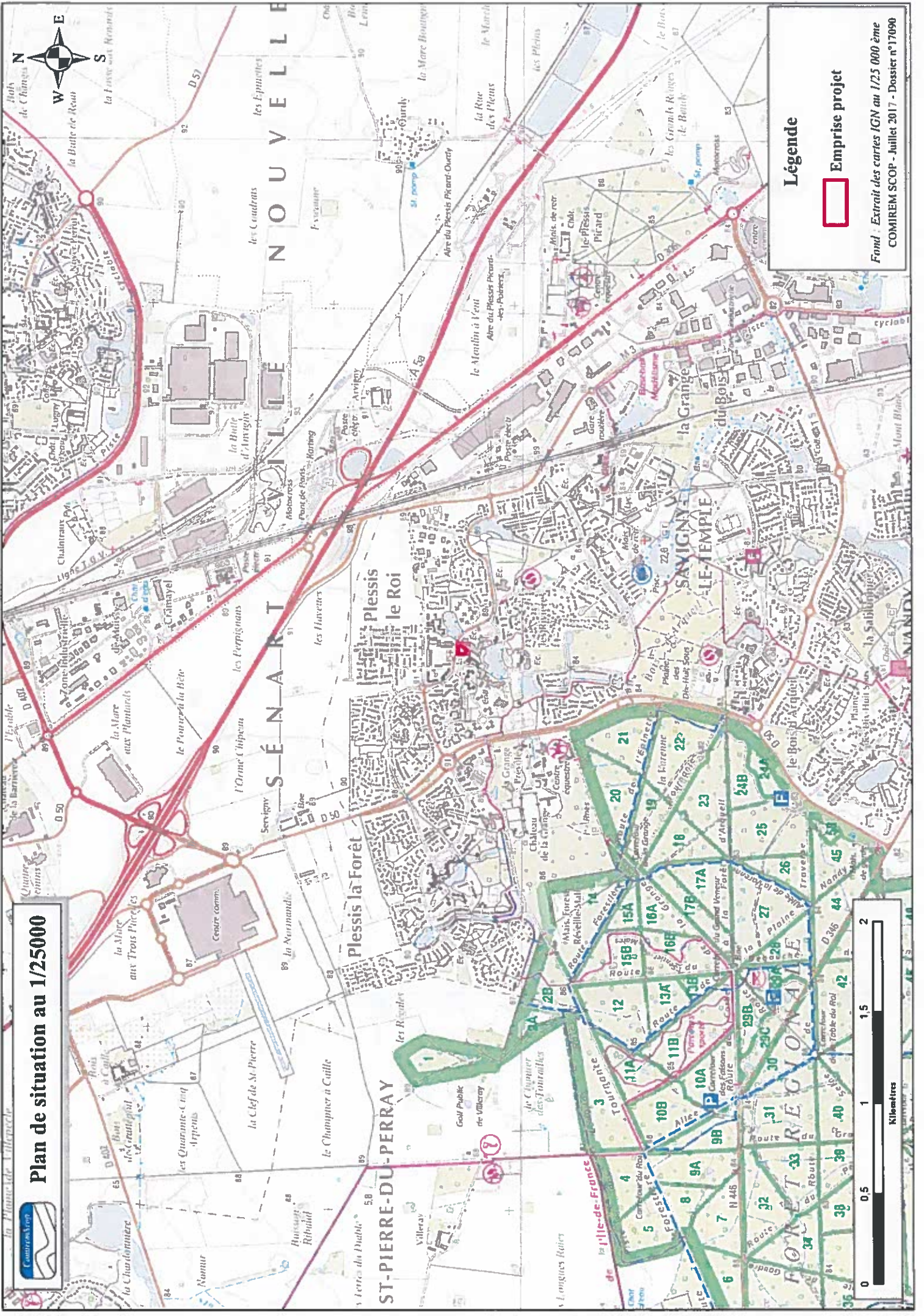
Plan de situation au 1/25000

Légende



Emprise projet

Fond : Extrait des cartes IGN au 1/25 000^{ème}
COMIREM SCOP - Juillet 2017 - Dossier n°17090



Annexe 3





Localisation des vues lointaines du site Juillet 2017



Légende

 Emprise projet

Fond : Extrait des cartes IGN au 1/25 000ème
COMIREM SCOP - Juillet 2017 - Dossier n°17090

Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES,
and the GIS User Community





Vue 2



Vue 4



Vue 1



Vue 3



Vue 5



Vue 6



Vue 7



Vue 8



Vue 10



Vue 12



Vue 9



Vue 11



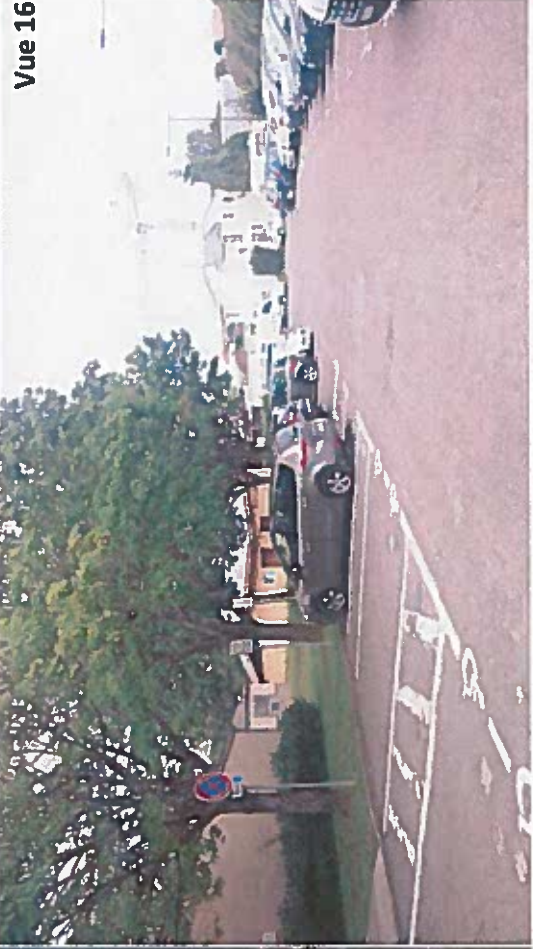
Vue 13



Vue 14



Vue 15



Vue 16



Vue 17



Vue 18



Vue 19



Vue 20

Vue 21



Vue 22



Annexe 4



Map of the world

1000 km

1000 miles

1000

1000

1000

1000



Annexe 5

1. Introduction
2. Méthodologie
3. Résultats
4. Discussion
5. Conclusion













Le présent document est une annexe à un rapport de recherche. Il contient des informations supplémentaires sur les méthodes utilisées, les données collectées et les résultats obtenus. Les sections sont organisées de manière logique, allant de l'introduction à la conclusion. Les données sont présentées sous forme de tableaux et de graphiques pour faciliter leur compréhension. Les conclusions sont basées sur une analyse rigoureuse des résultats obtenus.



Plan des abords du projet

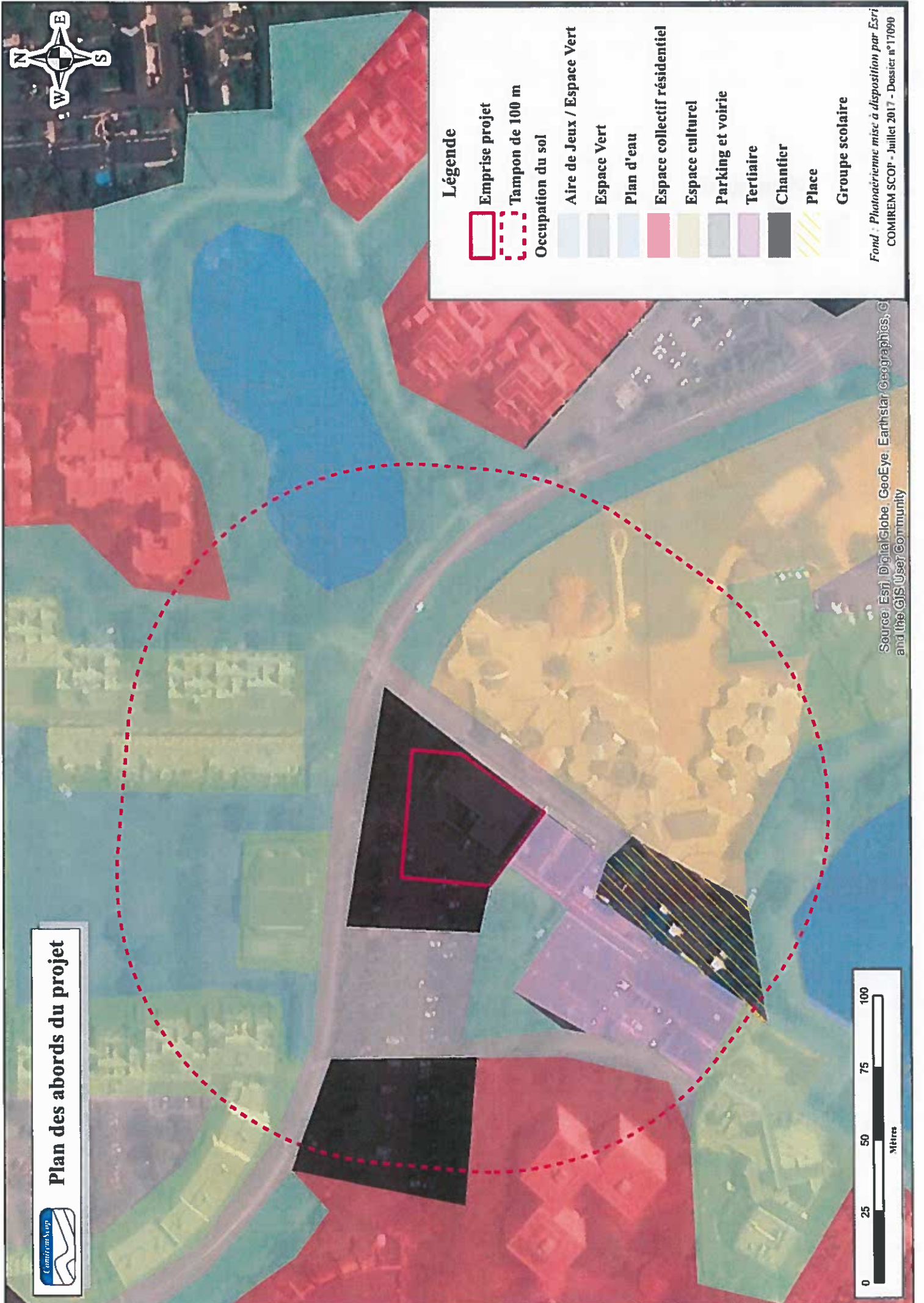


Légende

-  Emprise projet
-  Tampon de 100 m
- Occupation du sol**
 -  Aire de Jeux / Espace Vert
 -  Espace Vert
 -  Plan d'eau
 -  Espace collectif résidentiel
 -  Espace culturel
 -  Parking et voirie
 -  Tertiaire
 -  Chantier
 -  Place
-  Groupe scolaire

Fond : Photoaérienne mise à disposition par Esri
COMIREM SCOP - Juillet 2017 - Dossier n°17090

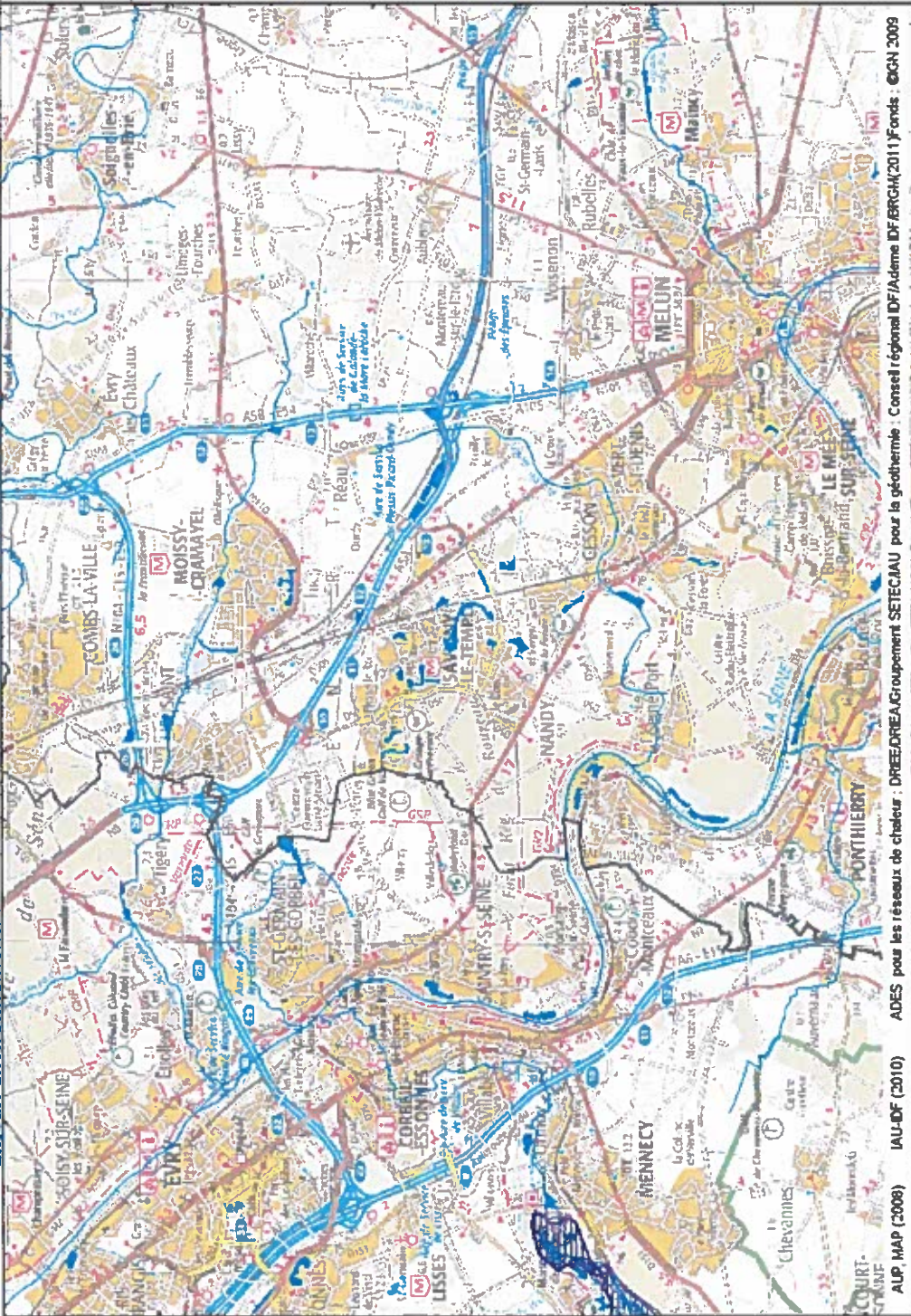
Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNR, and the GIS User Community



Annexe 6



Enteux environnementaux du formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



- Contenu de la carte**
 NATURA 2000
 ISIC (Site d'importance communautaire)
 ZPS (Zone de Protection Spéciale)
 Limites administratives
 Département
 Cours d'eau
 Plan d'eau
 Scan 1/100 000

 Scan 1/25 000 Noir et Blanc

 Orthophotographie

AUP, MAP (2008) IAU-DF (2010) ADES pour les réseaux de chaleur : DREEDREA/Groupement SETEJAU pour la géothermie : Conseil régional DF/Ademe DF/BRGM(2011)Fonds : CGN 2009

Tous droits réservés.
 Document imprimé le 18 Juillet 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE Ile-de-France.